FORMATION INITIALE ACTEUR SST

PROGRAMME

COMPÉTENCE GLOBALE

MAJ janvier 2024

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Intitulé : Formation des Sauveteurs Secouristes du Travail

Public : tout salarié des entreprises, de l'État ou des Collectivités territoriales.

Pré requis : Aucun

Durée totale : 14 heures de formation en face à face pédagogique, auxquels il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées à des risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Nombre de participants : Au minimum 4, au maximum 10 pour un formateur SST

Moyen et méthode pédagogique :

Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants ; Plan d'intervention INRS ; Face à face pédagogique ; Exposé et discussions étayées par des textes réglementaires ;
Présentation des équipements de secours et leurs utilisations ; Exercices d'application en petit groupe.
Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;
Remise d'un dossier de stage comprenant : aide-mémoire SST ; manuel SST ; autocollant SST

Modalités et délais d'accès : Formations essentiellement intra-entreprise, les modalités et délais sont définis en accord avec l'entreprise cliente

Encadrement : Dispensé par un formateur SST, rattaché à un organisme habilité, pour la formation initiale et formation continue de SST.

Durée de validité : Le certificat SST est valable 24 mois, avant la fin de cette période le SST doit suivre et valider une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) dont la durée est au minimum de 7 heures.

1. **PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

1ère JOURNÉE	contenu	durée
Ouverture de la formation	Présentation des participants et du formateur Les risques auxquels le salarié est exposé - les documents et ressources existants dans l'entreprise	30 mn
Le sauvetage secouriste du travail Les notions de base en prévention des risques professionnels	Le rôle et responsabilités du SST La prévention (CV 6, CV 7, CV 8, CV 1)	1 h 30
Les actions : Protéger Examiner Alerter Secourir	CV 2, CV 3, CV4 CV 5 : - La victime saigne abondamment - La victime s'étouffe - La victime se plaint de malaise - La victime se plaint de brûlures	5 h 00

PROGRAMME DE LA FORMATION

2ème JOURNÉE	contenu	durée
Les actions :	« Secourir suite » CV 5 : - La victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment - La victime ne répond pas mais elle respire - La victime ne répond pas et ne respire pas	5 h 15
Épreuves certificatives	Evaluation des 2 domaines de compétences : - DC1 - DC2	1 h 30
Bilan de la formation	Évaluation des participants Bilan de la journée	15 mn

Modalités d'évaluation : l'évaluation des compétences acquises est réalisée tout le long de la formation (évaluation formative) et lors de l'épreuve de certification (évaluation formative à visée certificative).

À l'issue de l'évaluation, un certificat SST est délivré à chaque salarié qui a participé à l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Validation de blocs de compétences : Non

Passerelles et équivalences : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

(PSC1) Suites de parcours et débouchés : Reconnaissance des compétences en prévention à travers la fonction d'auxiliaire en prévention